



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 29 - 06.04.2016

En exercice....26
Présents.....24
Votants.....26
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
6. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Vote des taux 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 6 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 1 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Patrice DECHELETTE (donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMANN).

Secrétaire de séance : M. Frédéric GUERLAIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201629-DE
Reçu le 06/04/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 29 - 06.04.2016

En exercice....26
Présents.....24
Votants.....26
Abstention.....0

**AFFAIRES GÉNÉRALES
6. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Vote des taux 2016**

Vu l'état de notification 1259 FPU des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 transmis par la Direction départementale des Finances Publiques,

Vu l'état de notification 1259 TEOM des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2016 transmis par la Direction départementale des Finances Publiques,

Vu l'avis favorable du Bureau du 31 mars 2016,

Considérant les taux votés en 2015 :

TAXES	TAUX
Habitation	11,06
Foncière sur les propriétés bâties	5,95
Foncière sur les propriétés non bâties	17,44
CFE	24,96
TEOM	15.50

Considérant les bases prévisionnelles transmises par la Direction départementale des Finances Publiques,

TAXES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
Habitation	63 232 000	11,06	6 993 459
Foncière sur les propriétés bâties	39 486 000	5,95	2 349 417
Foncière sur les propriétés non bâties	322 100	17,44	56 174
Cotisation foncière des entreprises	6 828 000	24,96	1 704 268
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	38 290 196	15.50	5 934 980

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201629-DE
Reçu le 06/04/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 29 - 06.04.2016

En exercice....26
Présents24
Votants24
Abstention.....2

AFFAIRES GÉNÉRALES
6. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Vote des taux 2016

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (abstentions de Messieurs Léon GENDRE et Jean-Paul HERAUDEAU, M. Léon GENDRE précise que Mme Isabelle MASION-TIVENIN souhaite voter pour) :

- de se prononcer favorablement sur le maintien des taux de 2015, soit :
 - taxe d'habitation 11.06 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties 5.95 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties 17.44 %
 - cotisation foncière des entreprises 24.96 %
 - taxe d'enlèvement des ordures ménagères 15.50 %.

Affichée le : **7 avril 2016**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201629-DE

Reçu le 06/04/2016